

Droit du travail – L’affichage des convictions

Ce cours vous est proposé par Cécile CASEAU-ROCHE, Maître de conférence, Université de Bourgogne et Jean-Michel DORLET, juriste chargé d'enseignement, Université de Bourgogne et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

- 1. Pour un organisme privé de formation, le principe constitutionnel de laïcité :**
 - a. Ne s'applique pas
 - b. S'applique
 - c. Ne s'applique pas sauf pour l'exercice éventuel d'une mission d'intérêt général
- 2. En l'absence de règlement intérieur, constitue une exigence professionnelle essentielle et déterminante pour une intervenante :**
 - a. La demande d'un client exigeant une stricte neutralité
 - b. L'attachement de l'organisme à promouvoir des principes de laïcité
 - c. L'une ou l'autre de ces deux raisons
 - d. Aucune de ces raisons
- 3. En présence d'une clause de neutralité, exclure une formatrice voilée de toute intervention en face à face pédagogique, sans engager de procédure :**
 - a. Constitue une modification du contrat de travail qui doit être acceptée par la salariée
 - b. Constitue une mise à pied disciplinaire sanctionnant la violation de la clause de neutralité empêchant ultérieurement un licenciement disciplinaire
 - c. Constitue une mise à pied conservatoire dans l'attente d'un licenciement
 - d. Constitue un aménagement des conditions de travail
- 4. Quelle(s) sanction(s) encourt l'employeur condamné pour licenciement discriminatoire d'une salariée voilée ?**
 - a. La réintégration de la salariée avec une réparation du préjudice pour non-paiement de salaires depuis la rupture
 - b. Le paiement de dommages et intérêts dans la limite du barème « Macron »

- c. Le paiement de dommages et intérêts d'au moins 6 mois de salaire
- d. Le paiement d'indemnités de rupture

Références

Comment citer ce cours ?

Droit du travail - L'affichage des convictions, Cécile CASEAU-ROCHE, Jean-Michel DORLET, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.